

**Secrétariat Général**

**Date :** 1<sup>er</sup> octobre 2014

**Référence :**

**Dossier suivi par :** Clara WANG - Yoann VIGNER

**Objet :** Réforme des enseignements EAT du BAC S

**Madame Mireille RIOU CANALS**

Directrice Générale de l'Enseignement  
et de la Recherche  
DGER  
1 ter, avenue de Lowendal  
**75700 PARIS 07 SP**

Madame la Directrice Générale,

Vos services ont réuni le 25 septembre, un groupe de travail concernant la filière générale-scientifique dans l'enseignement agricole.

Notre organisation ne peut que se féliciter de la réunion d'un groupe de travail sur le sujet des enseignements spécifique et de spécialité EAT du baccalauréat scientifique. Groupe que notre organisation réclame depuis le mois de mai 2013. On s'étonnera peut être, à ce propos, de l'absence à cette réunion de nombreuses organisations pourtant représentées au CNEA, absence ô combien préjudiciable pour discuter d'une filière porteuse de l'enseignement agricole.

Pour commencer, nous affirmons notre désaccord avec le constat, fait par vos services, qu'il n'y aurait pas de problème important, ou d'urgence sur le sujet, simplement au vu du fait que les effectifs nationaux dans la filière ainsi que le taux de réussite sont globalement restés satisfaisants. Pour nous, personnels sur le terrain et acteurs de cette filière, les questionnements sont multiples que ce soit en termes de cohérence des référentiels sur les deux années, d'évaluation terminale ou encore d'organisation.

Même l'inspection doit convenir qu'il existe un net malaise chez les enseignants et les proviseurs, chargés de la mise en œuvre de la réforme devant les nombreuses difficultés qu'elle occasionne.

Sur ce premier point, nous regrettons, donc, un bilan très incomplet et lacunaire de l'existant. Nous pouvons, par exemple, rappeler que malgré nos demandes répétées, aucun bilan de l'ATC n'a jamais été réalisé. Un ATC, qui était pourtant un enseignement reconnu et apprécié et qui aurait pu servir de base à la réécriture des enseignements EAT.

Ensuite, le projet de la DGER qui nous a été présenté est un projet administratif et non pédagogique. Il se borne à un échange d'heures et de disciplines entre l'enseignement de spécialité de terminale et l'enseignement spécifique de 1<sup>ère</sup>. Même si les services de POFE et de l'inspection de l'EA disent avoir travaillé sur le fond, sur le contenu des enseignements, tout autant que sur la forme, force est de constater qu'en pratique, l'exercice semble avoir été inverse : il apparaît que ces mêmes services attendent une validation de principe du remaniement horaire avant de se pencher sur les objectifs pédagogiques à atteindre dans le temps imparti !

Il est néanmoins important de constater la (ré-) introduction de l'écologie dans l'enseignement de spécialité. Cette réintroduction d'une matière éponyme de la filière était nécessaire et a du sens. Les liens qui pourraient s'opérer (selon ce projet) entre l'enseignement spécifique EAT et l'enseignement de spécialité EAT grâce au dialogue entre les deux matières centrales peut aussi apparaître comme une avancée.

Mais permettez-nous de douter de la pertinence, sur le fond et sur la forme, du glissement des sciences humaines dans l'enseignement spécifique de première. Si le contenu n'est, semble-t-il, pas encore arrêté (à nouveau, démarche surprenante que de fixer des répartitions horaires entre disciplines avant de s'inquiéter du fond), l'arrivée de la seule histoire géographique apparaît davantage comme du bricolage qu'une action mûrement réfléchie.

De plus, il apparaît dans le projet que la discipline ESC serait « confinée » aux TPE sans apport de contenu.

Ces mêmes TPE seraient désormais « orphelins » de la biologie-écologie, ce qui ne nous semble pas possible dans la filière scientifique de l'enseignement agricole.

De manière globale, cette proposition de modification rate, à notre sens, le cœur du problème de l'enseignement EAT : elle n'introduit pas le moindre espace de pluridisciplinarité, pourtant spécificité majeure (avec l'enseignement d'écologie et d'agronomie) de la filière générale de l'enseignement agricole. En effet, l'absence de moyens pour cette réforme et l'absence de volonté de votre part de revenir sur la non attribution d'heures de groupe à effectif réduit pour la filière scientifique ne permettent, ni en 1ère, ni en terminale, la mise en place de séances de pluridisciplinarité. Cette situation empêche de concrétiser l'existence d'un enseignement qui est par essence pluridisciplinaire, comme le référentiel actuel l'évoque à plusieurs reprises.

A partir de cette analyse, nous souhaitons d'importantes modifications au projet qui nous a été présenté. L'enjeu est pour nous majeur et il en va de la pérennité de la filière scientifique dans l'enseignement agricole. Ses spécificités (écologie, agronomie, pluridisciplinarité, ancrage territorial, évaluation) sont autant de raisons, d'arguments pour son maintien dans nos établissements. Cette réforme, car c'est bien de cela dont nous avons besoin et non d'une simple réorganisation horaire, est **NECESSAIRE** et **URGENTE**.

Pour cela, nous vous demandons :

- **D'AVANCER**, au plus vite, sur une proposition de contenu pour le nouvel enseignement spécifique de 1ère et spécifique-spécialité de terminale, afin d'articuler ces enseignements sur l'ensemble du cycle et de les relier aux enseignements d'exploration. Cette cohérence est indispensable pour que cette réforme fasse sens.
- **DE REVENIR** sur la NS du 11 juillet 2011 qui empêche dans la plupart des établissements la mise en place d'heures de groupe à effectif réduit et donc l'existence de la pluridisciplinarité.
- **DE CONSIDERER** le rôle central de la biologie-écologie dans cette filière scientifique en affectant en plus de l'horaire pour l'enseignement spécifique, 0,5h\* pour cette discipline pour l'encadrement des TPE en classe de première.
- **D'AFFIRMER** l'intérêt majeur de l'éducation socio-culturelle qui ne peut être réduite à une fonction de support méthodologique, en introduisant 0,5h\* d'apports notionnels pour cette discipline dans le cadre de l'enseignement spécifique en première.

Pour nous, ces éléments sont indispensables pour transformer au profit des élèves ces enseignements qui doivent porter efficacement le projet agro-écologique du Ministère.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Madame la Directrice Générale, à notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

**Jean Marie LE BOITEUX**



**Secrétaire Général SNETAP FSU**

\* : volume pris sur le volume complémentaire enseignant non affecté, fléché aujourd'hui pour les TPE.

